

CADRE I : A REMPLIR PAR L'INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

REFERENCE DU DOSSIER :

DATE D'ENTREE :

Adresse de l'exploitation :

Nom du déclarant :

Numéro d'entreprise (TVA) :

Code N.A.C.E. :

PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Le projet est situé en zone ou en périmètre au P.R.A.S. :

Agent traitant :

Cadre II : Identification de la déclaration

1. Situation du déclarant

Le déclarant est-il une personne de droit public ou la déclaration concerne-t-elle des installations d'utilité publique (voir A.G.Bxl. 24.6.1993, M.B. 2.9.1993)?

OUI / NON

(Biffer la mention inutile)

2. Acte soumis à déclaration de classe I.C

Quelle est la durée des activités d'assainissement ?

(Cochez une des 2 cases suivantes)

chantier de moins de 3 ans

chantier de moins de 3 mois

CADRE III : IDENTITÉ DU DECLARANT

Compléter la rubrique 1 ou la rubrique 2

1. S'il s'agit d'une société ou d'une autorité administrative

1.1. Signataire du déclarant :

Nom :

Prénom :

Fonction :

1.2. Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

Commune :

Code postal :

Rue :

N°

Bte :

1.3. Personne à contacter par l'IBGE dans le cadre de la demande :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Fax :

2. S'il s'agit d'une personne physique (indépendant...)

Nom :

Prénom :

Commune :

Code postal :

Rue :

N°

Bte :

Tél. :

Fax :

Heure(s), jour(s) d'appel préférentiel(s) :

**Cadre IV : Identification de l'entreprise chargée des travaux
d'encapsulation et/ou d'enlèvement d'amiante**

1.	Identification
1.1.	Raison sociale : Forme juridique : Adresse du siège social : Commune : Code postal : Rue : N° Bte :
1.2.	Personne à contacter par l'IBGE dans le cadre de la déclaration : Nom : Prénom : Fonction : Tél. : Fax : Heure(s), jour(s) d'appel préférentiel(s) :
2.	Le déclarant et/ou l'exploitant dispose-t-il d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle ?
	OUI / NON <i>(Biffer la mention inutile)</i>
	Si OUI, joindre une attestation de l'organisme assureur en annexe 1.

CADRE V : LES INSTALLATIONS CLASSÉES

Indiquez, dans le tableau ci-dessous, les rubriques de classement et les installations pour lesquelles un permis d'environnement est sollicité.

(Voir l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mars 1999 fixant la liste des installations de classe IB, II et III (MB du 07/08/99))

N° rubr.	Dénomination des installations	Seuil atteint (1)	Classe

(1) surface (m²), longueur (mct) ou nombre

CADRE VI : DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS

1. Situation du chantier dans son environnement

Fournir un extrait de plan cadastral des parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 50 mètres autour du périmètre de l'entreprise (ou du chantier).

Fournir un schéma d'implantation lisible du chantier, permettant d'évaluer l'inscription des installations dans son environnement et indiquant:

- a) l'orientation ;
- b) le tracé des voiries contiguës et leur dénomination ;
- c) l'indication de l'existence de ruisseaux, sources, plans d'eau, zones humides, marais dans un rayon de 50 mètres autour du périmètre du projet ;
- d) l'emplacement des aires de stationnement pour véhicules, des garages, des zones de manœuvre et des aires de débarquement/embarquement.

Le plan cadastral et le schéma d'implantation sont joints en annexe 2.

2. Description des installations

2.1. Plan des installations

Fournir les plans de réalisation, dressés à une échelle lisible.

Les plans doivent faire apparaître :

- la localisation des applications contenant de l'amiante, dont l'enlèvement fait l'objet de la présente déclaration ;
- la délimitation de la / des zone(s) de travail, précisant leurs types (méthode du sac à manchons et/ou limite de balisage) ;
- l'emplacement des installations techniques liées au chantier (extracteurs, gaines d'extraction, ...) ;
- les sites de stockage temporaire des déchets amiante (local et/ou container) ;
- le chemin d'évacuation des déchets entre la/les zone(s) de travail et le(s) lieu(x) de stockage.

2.2. Organisation du chantier

Veillez préciser :

- l'horaire de fonctionnement ;
- la durée des travaux et la planification de ceux-ci (diagramme de Gantt) ;
- un schéma indiquant les liens de subordination qui existent entre les différents intervenants sur le chantier ;
- les mesures prises pour éviter toute dispersion de fibres d'amiante dans l'air ;
- les coordonnées et la personne de contact du ou des laboratoires agréés chargés des mesures de contrôle dans l'air ;
- les méthodes d'enlèvement et/ou d'encapsulation mises en œuvre (plan de travail)

Le plan de travail et le schéma de subordination doivent être joints en annexe 3.

Cadre VII : Tableau récapitulatif des travaux

Le tableau qui suit, devra être complété et être joint en annexe 4 à la déclaration :

Bâtiment	Niveau(x)	Localisation	Type d'application (plaque ou conduite en fibrociment, calorifuge, ...)	Méthode d'encapsulation et/ou d'enlèvement

CADRE VIII : DÉCHETS

TYPES DE DECHET D'AMIANTE	QUANTITES ESTIMEES	DESTINATION INTERMEDIAIRE	DESTINATION FINALE
Equipements de protection collectifs (bâches de confinement) et équipements de protection individuels (vêtements, ...)			
Calorifugeages (sur gaines, sur boilers, ...)			
Plaques de type « Pical »			
Menuiserie			
Masal (appuis de fenêtre, seuils, ...)			
Amiante-ciment (types « eternit » et « glasal »)			
Dalles vinyl			
Colles (bitumeuse, ...)			
Cordes			
Tissus d'amiante			
Cartons et papiers d'amiante			
Joints amiantés (du type 'klingérite')			
Plastiques amiantés			
Garnitures de frein			
Mastics			
Autres déchets contaminés (à définir : laine de roche, chape, ...)			

Référence du collecteur agréé pour les déchets d'amiante

Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

Commune :

Rue :

Code postal :

N°

Bte :

Référence de la personne de contact:

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Fax :

Heure(s), jour(s) d'appel préférentiel(s) :

ANNEXES

Le déclarant veillera à numérotér et à présenter les annexes conformément à cette liste (n° et ordre).

Les références des annexes supplémentaires seront ajoutées à la liste ci-après.

Le déclarant veillera à bien fournir toutes les annexes requises et à cocher les cases correspondant aux annexes fournies.

1		Attestation de l'organisme assureur apportant la preuve de la détention par le déclarant/l'exploitant d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle (cadre IV.2)
2		Plan cadastral et schéma d'implantation (cadre VI.1)
3		Plan de travail et schéma de subordination (cadre VI.2)
4		Tableau récapitulatif des travaux (cadre VII)
5		Déchets (cadre VIII)
6		Inventaire amiante (conforme à l'annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 avril 2008 relatif aux conditions applicables aux chantiers d'enlèvement et d'encapsulation d'amiante)

Je soussigné, M.
complètes et exactes.

, déclare que les informations ci-dessus sont

Fait à

le,

Signature